



« ISRAËL FACE AUX DEFIS DU DROIT » : ... DE QUEL DROIT ??

Le site de l'ambassade d'Israël annonce :

A l'initiative du Département juridique du Ministère israélien des Affaires étrangères, le colloque « Israël face aux défis du droit » se tiendra à Paris le mercredi 20 juin 2012.

Des experts juridiques israéliens, français et européens de haut niveau se réuniront et participeront activement à cette rencontre d'experts destinée à la mise en place de nouveaux projets de coopérations et d'échanges européens.

Après New-York et Londres, l'objectif de la conférence de Paris, totalement inédite, est de mettre en lumière les divers aspects et les nombreux défis juridiques auxquels Israël est confronté actuellement, ainsi que de fournir des ressources opérationnelles et professionnelles de premier plan pour répondre à ces enjeux.

Cette offensive est une tentative dérisoire pour contrer les innombrables condamnations internationales de la politique de l'Etat d'Israël et le développement continu de la Campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international)

En France même, où les défenseurs de la politique coloniale, d'apartheid et d'épuration ethnique de l'Etat d'Israël sont pourtant très virulents, quatre jugements consécutifs pour les lesquels les prévenus étaient des militants de BDS ont statué que BDS n'est pas illégal.

Face au colloque annoncé par l'ambassade d'Israël, nous avons des doutes sur les motivations des experts de « haut niveau » qui parviendraient à justifier la violation constante du droit international par cet Etat, et notamment :

- la non application de la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés et leur droit à des compensations financières
- les très nombreuses condamnations de la colonisation de la Cisjordanie
- la condamnation du blocus de Gaza
- les crimes de guerre, voire crimes contre l'humanité
- le régime illégal des prisonniers politiques
- les lois racistes contre les Palestiniens d'Israël

Ce colloque n'est qu'un jalon dans un projet de renforcement de la coopération entre les barreaux d'Israël et de France. Nous ne sous-estimons pas les capacités belliqueuses de l'Etat d'Israël et la complicité de la plupart des Etats occidentaux, mais nous espérons que beaucoup d'acteurs du monde judiciaire ne se laisseront pas embarquer dans cette sinistre politique.

L'Etat d'Israël cherche à inventer de nouveaux outils juridiques pour résister aux condamnations internationales : cela ne peut que nous encourager à continuer de développer le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) !

Paris, le 19 juin 2012

CICP -21 ter rue Voltaire - 75011 Paris
campagnebdsfrance@yahoo.fr - <http://www.bdsfrance.org/>